

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
26	15	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 26 Février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Beausais-sur-Mer s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CARO Eugène, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2026.

Présents : M. CARO Eugène, Maire, Mmes : COLAS-PANSARD Elisabeth, DARRAS Emilie, DE SALINS Catherine, NEZOU Marie-Reine, SOULARY Brigitte, VIMONT Marie-Laure, MM : BONENFANT Mikaël, COUSYN Bernard, d'AUBERT Tanguy, GUESDON Philippe, LOBJOIT Rony, RAULT Clément, RENNER Gérard, VILLENEUVE Guillaume

Excusés ayant donné procuration : Mmes : BAULAIN Sylvie à Mme VIMONT Marie-Laure, BERTRAND-LEMOINE Mathilde à M. LOBJOIT Rony, GUILLEMIN Christina à M. RENNER Gérard, LONCLE Ludivine à M. BONENFANT Mikaël, ONEN-VERGER Magali à Mme NEZOU Marie-Reine, REHEL Sylvie à M. VILLENEUVE Guillaume, M. RABILLER Thibault à M. GUESDON Philippe

Excusé : M. RAHARD Ludwig

Absents : Mmes : CHAUVIERE Alicia, FARAUT-LALAIN Pauline, M. HASLAY Jean-Michel

A été nommée secrétaire : Mme NEZOU Marie-Reine

2026-009 – Meublés de tourisme - Instauration du numéro unique d'enregistrement

Rapporteur : Eugène Caro, Maire

Vu la délibération n°2025-85 du 6 novembre 2025 approuvant le principe de l'instauration du régime d'autorisation temporaire de changement d'usage des locaux d'habitation pour les locations meublées de courte durée à compter du 1er avril 2026 et approuvant le projet de règlement fixant les critères et conditions de délivrance des autorisations,

Considérant qu'il convient d'équilibrer le nombre de locations saisonnières de courte durée et les logements d'habitation loués à l'année l'équilibre tourisme / habitat permanent et accueillir ainsi de nouveaux habitants à l'année sur le territoire, en évitant une hausse démesurée du coût de l'immobilier,

Considérant que l'objectif est de réguler le parc de locations saisonnières en mettant en place la procédure de changement d'usage,

Monsieur le Maire indique que la mise en place de la procédure de changement d'usage des locaux d'habitation en meublés touristiques ayant été décidée par délibération du Conseil Municipal n°2025-85 du 6 novembre 2025 puis validée par délibération du Conseil Communautaire, la Commune de Beausais-sur-Mer souhaite instaurer le numéro unique d'enregistrement (n° à 13 chiffres) pour toutes les locations de meublés touristiques.

Monsieur le Maire précise que ce dernier devra figurer sur les annonces mises en ligne par les plateformes de location, intermédiaires entre le propriétaire et le locataire du meublé de tourisme.

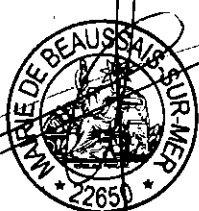
Madame de Salins indique qu'il sera important de bien communiquer auprès de hôtes afin qu'ils aient connaissance de la nouvelle procédure mise en place. Monsieur le Maire confirme qu'une communication spécifique sera prochainement effectuée.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur le sujet. Aucune question n'est soulevée.

En conséquence et après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de :

- **VALIDER** l'instauration du numéro unique d'enregistrement pour toutes locations de meublés touristiques
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à instruire les dossiers de demande

En mairie, le 2 mars 2026
Président de séance :
M. CARO Eugène, Maire



Secrétaire de séance :
Mme NEZOU Marie-Reine

